

Avis public

Demande de dérogation mineure

Demande de dérogation mineure 2026-01 : Lot 5 739 403 (12^e Rang) :

Cette demande concerne la propriété sise dans le 12^e rang en la municipalité de Sainte-Élizabéth-de-Warwick, plus précisément sur le lot 5 739 403 du cadastre du Québec, située dans la zone A-5 du plan de zonage de la municipalité.

L'objet de la demande consiste à régulariser une situation de lotissement non conforme. Un lot non desservi avec une largeur en façade de 9.14 mètres contrairement indication du règlement de lotissement en vigueur lors de l'opération cadastrale soit le règlement #202 :

3.3.2 Absence des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire:
LOT NON DESSERVI

Dans le cas où il y a absence des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, les nouveaux lots devront avoir les dimensions minimales et la superficie minimale suivantes :

- largeur minimale : 50 m
- superficie minimale: 3 000 m².

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de cette demande de dérogation mineure en se présentant le 11 août 2026 à 19 h, à la salle municipale située au 230, rue Principale, Sainte-Élizabéth-de-Warwick.

Tout intéressé peut également se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de cette demande en transmettant ses questions ou commentaires par écrit au plus tard le 5 août 2026, soit par courriel à dg@sainte-elizabeth-de-warwick.ca, soit par la poste, aux coordonnées suivantes :

Municipalité de Sainte-Élizabéth-de-Warwick
243, rue Principale
Sainte-Élizabéth-de-Warwick (Québec)
J0A 1M0

DONNÉ À Ste-Élizabéth-de-Warwick ce 13^e jour de juillet 2026.



Mélisa Morissette
Directrice générale et greffière-trésorière